

Le signataire a fait le choix de recourir à un procédé de signature électronique dite « avancée », qui ne remplit pas les critères de la signature qualifiée permettant de bénéficier d'une présomption légale de fiabilité en application de l'article 1367 du Code civil

Le signataire s'engage à prendre toutes mesures adaptées pour garantir que la signature électronique ne puisse être apposée que par lui, son représentant légal ou par toute personne dûment habilitée à cet effet en vertu d'un pouvoir.

Le signataire reconnaît qu'il procède à la signature électronique en toute connaissance de cause de la technologie mise en œuvre et des modalités de celle-ci, et renonce en conséquence à mettre en cause, dans le cadre de toute réclamation et/ou action en justice, la fiabilité de ladite solution de signature électronique et/ou la manifestation de sa volonté de contracter à ce titre.

Fait à la date de la signature électronique.

3H

Représentée par J&A SARL

Signé par :

E2849ADD1C1E4A6...



Désignation de l'entreprise : SAS SAS 3H										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12									
Adresse de l'entreprise : 11 CHEMIN DE LANTEGIA 64122 URRUGNE										Durée de l'exercice précédent : 12									
Numéro SIRET : 90256619900011										Néant									
										Exercice N clos le : 31122025									
										Net									
Capital souscrit non appelé (I)																			
Frais d'établissement *										AC									
Frais de développement *										CQ									
Concessions, brevets et droits similaires										AG									
Fonds commercial (1)										AI									
Autres immobilisations incorporelles										AK									
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes										AM									
Terrains										AO									
Constructions										AQ									
Installations techniques, matériel et outillage industriels										AS 478522 314366									
Autres immobilisations corporelles										AU 252847 170574									
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes										AW									
Participations										CT									
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille										CV									
Créances rattachées à des participations										BC									
Autres titres immobilisés										BE									
Prêts										BG									
Autres immobilisations financières *										BI 9500 9500									
TOTAL (II)										BJ 1225810 BK 731369 494440									
Matières premières, approvisionnements										BL									
En cours de production de biens										BN									
En cours de production de services										BP									
Produits intermédiaires et finis										BR									
Marchandises										BT									
Avances et acomptes versés sur commandes										BV 29083 BW 29083									
Clients et comptes rattachés (3)*										BX 312220 BY 2230 309990									
Autres créances (3)										BZ 17919 CA 17919									
Capital souscrit et appelé, non versé										CB									
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)										CD									
Disponibilités										CF 582735 CG 582735									
Charges constatées d'avance (3)*										CH									
TOTAL (III)										CJ 941958 CK 2230 939728									
Frais d'émission d'emprunt (IV)										CW									
Primes de remboursement des emprunts (V)										CM									
Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)										CN									
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)										CO 2167769 1A 733599 1434169									
Renvois : (1) Dont droit au bail :										(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 9500									
Clause de réserve de propriété : *										(3) Part à plus d'un an : CR									
Immobilisations :										Stocks :									
										Créances :									

Désignation de l'entreprise		SAS SAS 3H		Néant ☐ *		
				Exercice N 31122025		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :100000..)			DA	100000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	10000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	554563	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	195437	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
TOTAL (I)			DL	860000		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	431822	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	513	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	28550	
	Dettes fiscales et sociales			DY	63712	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Instruments financiers à terme			D1		
	Autres dettes			EA	49570	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	574169		
Écart de conversion passif et différences d'évaluation * (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1434169		
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Écart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	344147
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

3H
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 11 Chemin de Lantegia
64122 URRUGNE
902 566 199 RCS BAYONNE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 13 MAI 2026

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025 SOUMISE
ET ADOPTEE**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire s'élevant à 195 437,05 euros de la manière suivante :

ORIGINE

Résultat de l'exercice	195 437,05 euros
------------------------	------------------

AFFECTATION

Aux autres réserves, soit	45 437,05 euros	
A titre de dividende	150 000,00 euros	
Total	195 437,05 euros	195 437,05 euros

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 1,50 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à l'issue de l'assemblée générale.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est assujetti à l'imposition forfaitaire unique au taux global de 31,40%, sauf si elles optent à l'imposition de ces revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce dernier cas, l'intégralité du montant ainsi distribué sera éligible à la réfaction de 40% résultant des dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l’article 243 bis du Code général des impôts, le tableau ci-après fait état du montant des dividendes et autres revenus distribués au titre des trois derniers exercices, ainsi que de leur éventuelle éligibilité à la réfaction de 40% résultant des dispositions de l’article 158 3-2° du Code général des impôts bénéficiant, le cas échéant, aux personnes physiques fiscalement domiciliés en France.

Exercice clos le :	Revenus éligibles à la réfaction résultant de l’article 158-3-2° du CGI		Revenus non éligibles à la réfaction résultant de l’article 158-3-2° du CGI	
	Dividendes	Autres revenus	Dividendes	Autres revenus
31 décembre 2024	100 000,00 euros	0,00 euros	0,00 euros	
31 décembre 2023	150 000,00 euros	0,00 euros	0,00 euros	
31 décembre 2022	50 000,00 euros	0,00 euros	0,00 euros	

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Le Président
Société J & A SARL

Signé par :

E2849ADD1C1E4A6...



Copie certifiée conforme à l'original

13 mai 2026 | 11:36:24 CEST

Signé par :
 Luis HERRERO VINENTE
E2849ADD1C1E4A6...

SAS 3H

Annexe
aux comptes annuels de l'exercice clos le
31/12/2025

Ce rapport contient 7 pages

Sommaire

1	FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE	1
1.1	Événements principaux de l'exercice	1
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	1
2	INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	2
2.1	Bilan actif	2
2.1.1	Immobilisations incorporelles - Mouvements principaux	2
2.1.2	Fonds commercial	2
2.1.3	Immobilisations corporelles. Mouvements principaux	2
2.1.4	Immobilisations corporelles. Amortissements pour dépréciation	2
2.1.5	Evaluation des stocks consommés	3
2.1.6	Effets escomptés non échus	3
2.2	Bilan passif	4
2.2.1	Capital	4
3	INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	5
3.1	Ventilation du chiffre d'affaires	5
3.2	Ventilation de l'effectif moyen	5

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

Néant

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes sociaux sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- – continuité de l'exploitation,
- – permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- – indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

- Première application du règlement ANC N° 2022-06

Le règlement ANC N°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

- Informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation :

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2022-06.

Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent (N-1) selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués au titre de la colonne comparative "Exercice N-1".

2 Informations relatives au bilan

2.1 Bilan actif

2.1.1 Immobilisations incorporelles - Mouvements principaux

- CF liasse fiscale

2.1.2 Fonds commercial

Le fonds de commerce a été acheté le 30 juin 2018.

2.1.3 Immobilisations corporelles. Mouvements principaux

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

Nature de l'immobilisation	Montants	
	Invest.directs	Crédit-bail.
Matériel et outillage	331 199	
Matériel de transport		
Matériel de bureau	2 870	
Installations générales		

2.1.4 Immobilisations corporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Matériel et outillage	Linéaire	3/5 ans
Matériel de transports	Linéaire	3/5/10 ans
Matériel de bureau et Informatique	Linéaire	3 ans

A compter de l'exercice 2005, il a été fait application des règlements CRC 2004- 06 du 23/11/2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs

Les acquisitions réalisées depuis 2005, n'ont pas été amorties sur la durée d'usage mais en fonction de la durée pendant laquelle la société pourrait en tirer des avantages économiques.



SAS 3H

Annexe

aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025

2.1.5 Evaluation des stocks consommés

Néant

2.1.6 Effets escomptés non échus

Néant.

2.2 Bilan passif

2.2.1 Capital

Le capital est composé de 100 000 actions de 1 euros de valeur nominale. Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

	Nombre d'actions	Valeur
Position début de l'exercice	100 000	1
Mouvements :		
Position fin de l'exercice	100 000	1

2.2.2 Dettes financières

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts	431 663	201 641	230 022	

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation du chiffre d'affaires

	Chiffre d'affaires
C A réalisé en France	1 208 473
Total	1 208 473

3.2 Ventilation de l'effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	
Agents de maîtrise et techniciens	1
Ouvriers	
Total	1